

## DÉCISION

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le livre I<sup>er</sup> du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Centre ;

### Décide :

**Article 1<sup>er</sup>.** – Monsieur Frédéric MICHEL, directeur régional adjoint de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire, est nommé commissaire du Gouvernement par intérim auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Centre à compter du 28 février 2022.

**Article 2.** – Monsieur Frédéric MICHEL, exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du livre I<sup>er</sup> du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui seront données.

**Article 3.** – La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le **22 FEV. 2022**

Le ministre de l'agriculture et  
de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation,

P / La directrice générale de la performance économique  
et environnementale des entreprises

Sous-Directeur de la performance  
environnementale et valorisation  
des territoires

Eric Zunino